



Christine DAVRON
Technicienne REA
Déléguée Syndicale,
Elue CSE – CSSCT
et com. Formation
06.64.63.87.03



Lénie MARCUSSE
Assistante
Troyes Pont Vert
Déléguée Syndicale,
Elue CSE – CSSCT
et com. sociale
06.17.62.61.45



Christophe MANINI
Instructeur
agri-viti MAV
Délégué Syndical,
Elu CSE et com.
économique et
mutuelle
06.78.37.27.59



Cyril D'IMPERIO
Conseiller Co.
Chenove
Elu CSE



Florian LABRO
Assistant IMS
Délégué Syndical
Elu CSE suppléant et
com. logement
06.80.37.44.27



Cyrielle MONIOTTE
Conseillère PRO AGRI
Seurre
Elue CSE suppléante et
com. formation
suppléante

Négociations du 6 février 2020

- INTERESSEMENT

- PEE

- PERCOL

- NAO

- Accord « Travailleurs handicapés et solidarité »

Et aussi :

Mickael LIOTET (ORG) Délégué syndical
06 84 54 53 58

Laetitia HUBERT (MON) Déléguée
syndicale 06 20 49 12 77

Catherine BIELA (Secteur Grand Troyes)
Représentante syndicale au CSE



Négociations du 06/02/2020 :

Intéressement

Un avenant est nécessaire pour une mise en conformité suite à la Loi PACTE.

Plan Epargne Entreprise

Les fonds « CA Brio » seront supprimés au profit de fonds Amundi avec des frais de gestion inférieurs et une estimation de rentabilité plus importante. Ces nouveaux fonds seront intégrés dans la prochaine campagne 2020 pour atteindre le nombre de 11.

Nouveautés :

- l'abondement de 600€ sera désormais versé **proportionnellement** aux choix de placement du salarié.
- de nouveaux fonds seront disponibles à la souscription en cours de vie du placement

Plan Epargne Retraite COL lectif

Les fonds disponibles sur la « gestion libre » sont identiques à ceux présents dans le PEE.

En revanche, pour la « gestion pilotée » les placements se font toujours sur des fonds « CA Brio ». Courant 2020, des modifications interviendront néanmoins sur ces fonds.

Un plan de communication accompagnera ces changements chaque semaine.



Monétarisation des jours de CET

Les élus SNIACAM demandent, depuis plusieurs années, d'ouvrir la possibilité de placer sur le PER les jours de CP non pris dans l'année afin de ne pas les perdre et ainsi respecter la législation en vigueur. La Direction s'est engagée à ouvrir une négociation dans l'année.



Négociation Annuelle Obligatoire

- En 2019 :
- une atteinte REC à 86,28 % qui sera bonifiée pour atteindre **95 %**
 - un résultat net au bilan de 90 797 966,55€
 - soit un intéressement à 12 393 923 € qui correspondent à 13,65% du RN
 - l'intéressement n'atteignant pas 20 % de la masse salariale, il n'y aura pas de versement de Reserve Spéciale de Participation cette année

Forts de ces constats, les 4 Organisations syndicales ont réitéré leurs propositions avec la volonté d'agir sur l'enveloppe RCI/RCP versée en mai à l'initiative des managers. Autrement dit nous avons voulu accroître la probabilité que vous obteniez une promotion salariale !

En 2019, 2,01 % de la masse salariale a été consacrée aux promotions ainsi qu'aux RCI/RCP.

En 2020, vos élus ne pouvaient accepter moins que cette part versée chaque année.

La Direction avait fini les négos de janvier et commencé cette séance avec une proposition à 1,90% . Afin d'aboutir à un accord, elle a fait un pas vers nous avec une ultime proposition à **2%** et une enveloppe à la main des manager de **50 000 €** (mensuels).

En cas de non signature de la majorité des élus, la Direction repasserait à 1,90 %.

C'est pourquoi vos élus SNIACAM, UNSA et SNECA CFE-CGC seront signataires afin de vous permettre d'obtenir d'avantage.

**Nous sommes GARANTS de vos AVANTAGES
et ASSUMONS nos RESPONSABILITES !**



Emploi des travailleurs handicapés et solidarité

Le 22/11/2019, a été signé le nouvel accord national portant sur « L'emploi des travailleurs handicapés et solidarité ».

Cet accord aborde de nouveaux thèmes tels que :

- l'accompagnement des aidants

A CACB, 398 salariés avaient promis 529,5 jours de congés en 2019.

La Direction accorde, en priorité, les jours qu'elle abonde et revalide ensuite auprès des salariés leur don. Ainsi, l'an dernier, 4 salariés ont pu bénéficier de 26 jours rémunérés pour accompagner un conjoint ou enfant gravement malade.

Les jours « promis » mais non utilisés ont tous pu être posés sur le mois de décembre par les potentiels donneurs.

- le micro don sur salaire

En 2019, 488 salariés ont adhéré à « l'arrondis de salaire » qui s'est fait sur les 3 derniers mois de l'année pour atteindre 744 euros que l'entreprise va abonder à 100 %. La somme ainsi obtenue sera reversée à deux associations présentes sur les 4 départements.

- la lutte contre le cancer

Un complément d'information sera fait par le correspondant Handicap lors des négociations de Mars.

CHAMPAGNE BOURGOGNE - EDS 5018 Bulletin d'adhésion



Nom : _____

Prénom : _____

Adresse du domicile : _____

N° de téléphone portable : _____

Adresse mail personnel : _____

Affectation : _____

EDS : _____

N° téléphone bureau : _____

Déclare adhérer au SNIACAM CHAMPAGNE BOURGOGNE et autorise le prélèvement mensuel de la cotisation fixée annuellement par le bureau du syndicat sur mon compte en remplissant le mandat de prélèvement SEPA que l'on m'enverra à réception de ce bulletin d'adhésion. Ce document vaut pour les prochaines annuités et jusqu'à extinction du mandat.

COTISATION :

9 euros par mois soit 3,60 euros après crédit d'impôt

Fait à

Le

Signature